



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DU : 21 juin 2024

N° 2024/RH/1496

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

- Vu le Code de la fonction Publique,,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 juin 2024
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la régie susvisée
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés antérieurs portant nomination de mandataires pour la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Césaire sont abrogés.

ARTICLE 2 : Madame Catherine BENOD, Madame Emilie REIX, Madame Agnès BRIQUET, Madame Marjorie CARRIERE, Madame Soccorsa DELL AQUILA, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Fanny VENUTI, Madame Géraldine GREFFET, Madame Marielle PRIOLET, Madame Annie EYRAUD-MAY, Monsieur Mathieu COMBAZ, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Maëlle LARISSE, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Sonia EYMARD, Monsieur Laurent DEBLANDER, Madame Christelle FRADIN, Madame Louise CAMBIER, Madame Coralie DONDE, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Lison JACQUENOD, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Mélanie BAUDRAS, Madame Latifa EL-FAKIR-CHIBI, Madame Myriam REY, Madame Annabel FALZON, Madame Virginie VILLARD-GROSJEAN, Monsieur Johan CŒUR D'ACIER HEITZMA NN, Madame Elisabelle VICENTE, Madame Laurence BECHET PILLON, Monsieur Fathi BEN AMOR, Madame Lucile GUILLON, madame Faustine VERNEY, Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Suzy DEVAT, Monsieur Kévin NATCHO, Madame Jamila EL HADDAD et Madame Yasmine Cherifa AKRAB sont nommés, jusqu'à la fin de l'engagement liant l'intéressée à la ville de Bourg en Bresse, mandataire de la régie de recettes et d'avance du réseau de lecture publique notamment pour l'encaissement des produits issus des droits relatifs aux activités du réseau de lecture publique, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59465 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne devra pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Fait à Bourg en Bresse

Le : 21 juin 2024

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines

Thierry DOSCH

Le régisseur intérimaire,

Vu pour acceptation

Pauline GADIOLLET

Les régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation

Habiba BENLAKRI

Vu pour acceptation

Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation

Marine MARQUER

Les mandataires,

Vu pour acceptation

Catherine BENOD

Vu pour acceptation

Géraldine GREFFET

Vu pour acceptation

Emilie REIX

Vu pour acceptation

Marielle PRIOLET

Vu pour acceptation

Maelle LARISSE

Vu pour acceptation

Antonin PLANCHE

Vu pour acceptation

Fanny VENUTI

Vu pour acceptation

Annie EYRAUD MAY

Vu pour acceptation

Mathieu COMBAZ

Virginie TURQUOIS CORNET

Vu pour acceptation

Louise CAMBIER

Sonia EYMARD

Laurent DEBLANDER

Christelle FRADIN

David ATGER

Nathalie BENELFARES

Coralie DONDE

Vu pour acceptation

Vincent DESBORDES

Vu pour acceptation

Sonia EYMARD

Vu pour acceptation

Agnès BRIQUET

Vu pour acceptation

Lison JACQUENOD

Vu pour acceptation

Marjorie CARRIERE

Vu pour acceptation

J. P. Devaux

Claudie FOX LEFRICHE

Soccorsa DALLAQUILA

Vu pour acceptation

J. P. Devaux

Pauline GADIOLLET

Vu pour acceptation

Mélanie BAUDRAS

Vu pour acceptation

Virginie VILLARD GROSJEAN

Vu pour acceptation

Fathi BEN AMOR

Suzy DEVAT

Latifa EL FAKIR CHIBI

Vu pour acceptation

Johan CŒUR D'ACIER

Vu pour acceptation

Faustine VERNEY

Vu pour acceptation

Myriam REY

Vu pour acceptation

Véronique

Elisabelle VICENTE

Annabel FALZON

Vu pour acceptation

Laurence BECHET PILLON

Vu pour acceptation

Valentine DAL GOBBO

Lucile GUILLOU

Vu pour acceptation

Jamila EL HADDAD

Vu pour acceptation

Yasmine CHERIFA AKRAB

Vu pour acceptation

Le Maire :
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Vu pour acceptation